Constituer un héritage politique utile dans la perspective de l’année européenne du patrimoine culturel

2019/2194(INI) - 04/11/2020 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l’éducation a adopté un rapport d’initiative de Dace MELBRDE (ECR, LV) sur la constitution d’un héritage politique utile dans la perspective de l’Année européenne du patrimoine culturel.

Reconnaître la valeur du patrimoine culturel

Les députés soulignent que le patrimoine culturel européen est une source de mémoire et de connaissance qui renforce le sentiment commun d’appartenance, favorise la cohésion sociale et la compréhension mutuelle au sein de la société. Près d’un tiers des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l’ Unesco se situent dans l’EU-27. Plus de 300.000 personnes travaillent dans le secteur du patrimoine culturel, tandis que 7,8 millions d’emplois y sont indirectement liés.

Le rapport invite la Commission et les États membres à amplifier leur action pour protéger, renforcer et promouvoir la diversité linguistique à l’ère numérique, à inclure à part entière le patrimoine culturel des minorités présentes en Europe dans toute réflexion sur le patrimoine européen, et à soutenir les événements culturels et les festivals culturels traditionnels européens et paneuropéens compte tenu de leur rôle de sensibilisation à la richesse et à la diversité culturelles de l’Europe.

Éducation et compétences

Les députés réaffirment l’importance de l’inclusion de différentes formes artistiques, telles que la musique, le cinéma, le théâtre, la littérature, l’architecture et le design, dans les programmes scolaires ou dans les activités d’accompagnement de ces programmes. Ils estiment à cet égard que la Maison de l’ histoire européenne doit être dotée des moyens financiers nécessaires pour lui permettre de devenir un pôle de connaissances et une plateforme collaborative pour les jeunes chercheurs, enseignants et étudiants de toute l’Union européenne.

Soulignant le rôle croissant de l’éducation numérique dans la découverte du patrimoine culturel, le rapport préconise de développer des initiatives d’apprentissage en ligne de qualité afin de rendre plus accessible la découverte du patrimoine culturel et de renforcer les compétences liées au patrimoine dans toute l’Europe.

Inquiets du manque croissant d’artisans qualifiés, de professionnels de la restauration et d’experts du patrimoine, les députés invitent la Commission à intégrer dans les futures initiatives portant sur la conservation du patrimoine culturel la préservation des pratiques et des connaissances qui y sont essentielles.

Patrimoine culturel numérique

Les députés reconnaissent l’intérêt grandissant du patrimoine culturel numérique, en particulier lors des pandémies et des confinements liés à celles-ci, étant donné que les outils de communication virtuelle constituent une source de réconfort et le seul moyen pour les personnes, y compris celles issues de milieux défavorisés et handicapées, d’accéder à la culture.

Le rapport souligne la nécessité de mettre en place un cadre européen global doté d'un financement adéquat pour la protection et la promotion du patrimoine numérique. Il demande une révision globale de la recommandation de la Commission du 27 octobre 2011 sur la numérisation et l'accessibilité en ligne du matériel culturel et la conservation numérique, pour mieux tenir compte des progrès technologiques ainsi que des possibilités et des enjeux des dix dernières années.

Les députés appellent à développer davantage la plateforme Europeana, qui sert de bibliothèque numérique, d'archives, de musée et de plateforme éducative en Europe, y compris en lui allouant un financement adéquat. Ils insistent également pour que le matériel à numériser soit sélectionné de manière impartiale afin de garantir la crédibilité des archives et collections numériques.

Potentiel économique et durabilité

Les députés reconnaissent que le tourisme culturel durable présente un potentiel considérable pour engendrer de la croissance et des emplois dans l'Union, étant donné que quatre touristes sur dix choisissent leur destination en fonction de son offre culturelle. Ils soulignent toutefois que la promotion du tourisme culturel doit être faite de manière inclusive eu égard aux communautés et aux économies locales, aux modes de vie et aux traditions, et qu'elle doit concilier exigences économiques, sociales, culturelles et environnementales.

Le rapport recommande à cet égard de redoubler d'efforts pour encourager les déplacements vers des destinations et des zones rurales moins connues et moins recherchées, ainsi que les voyages à basse saison.

Les députés s'inquiètent de l'incidence sur le patrimoine culturel de la pollution, du vandalisme, des vols, d'un tourisme mal géré et d'un développement incontrôlé, ainsi que du réchauffement et du changement climatique. Les États membres sont invités à mettre en place des mécanismes solides pour empêcher la surexploitation du patrimoine culturel, notamment par les flux touristiques mal gérés.

Vers une approche stratégique du patrimoine culturel

Les députés invitent la Commission à adopter une vision plus globale du patrimoine culturel, en traitant de manière égale les patrimoines matériel, immatériel, naturel et numérique et en les considérant comme étant interconnectés et indissociables. Ils recommandent une coopération stratégique entre l'Union européenne et les autres organisations internationales, en particulier l'Unesco et le Conseil de l'Europe, afin de mieux coordonner les efforts et les normes communes visant à préserver et à promouvoir le patrimoine culturel et à échanger les bonnes pratiques.

Le rapport appelle une nouvelle fois à doubler le budget du programme Europe créative et à tripler le budget du programme Erasmus+ dans le prochain cadre financier pluriannuel. Il exhorte la Commission et les États membres à apporter un soutien financier adéquat et ciblé afin d'atténuer la crise dans ces secteurs de la culture et de la création, y compris en donnant accès aux prestations sociales aux personnes exerçant des formes d'emploi atypiques.